



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL EAU47  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**relative à la modification du zonage d'assainissement  
de la commune de CLERMONT DESSOUS.**

Par arrêté n° 19-078-A du 29 mai 2019, la Présidente du SYNDICAT MIXTE EAU47 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique pour approbation de la modification du zonage d'assainissement de la commune de CLERMONT DESSOUS.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'en a décidé le Préfet de Lot-et-Garonne, autorité compétente en matière d'environnement, suivant arrêté du 1er février 2019.

Par décision du 21 mai 2019, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Mme Sylvie RIVIERE, en qualité de Commissaire-enquêteur pour diriger cette enquête.

**L'enquête publique se déroulera à la Mairie de CLERMONT DESSOUS (siège de l'enquête publique), du mercredi 3 juillet 2019 au vendredi 2 août 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit les mardi et mercredi de 8h30 à 12h30 et les vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h.**

**Le Commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de CLERMONT DESSOUS les :**

- **mercredi 3 juillet de 8h30 à 12h,**
- **mardi 23 juillet de 8h30 à 12h,**
- **vendredi 2 août 2019 de 13h30 à 17h.**

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, seront consultables en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés ci-avant.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet du Syndicat mixte EAU47 à l'adresse suivante : [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) → Nos activités → Rapport/Enquêtes publiques.

Le public pourra disposer d'un poste informatique au siège du Syndicat mixte EAU47 - 997 avenue du Docteur Jean Bru - 47031 AGEN Cedex, pour consulter le dossier.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser, à l'attention du Commissaire-enquêteur, soit par écrit, à la mairie de CLERMONT DESSOUS – Bourg de Fourtic 47 130 CLERMONT DESSOUS, soit par courriel à l'adresse suivante : [mairie.clermontdessous@wanadoo.fr](mailto:mairie.clermontdessous@wanadoo.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, se présentera sous la forme d'une délibération du Bureau Syndical d'EAU47 approuvant la modification du zonage d'assainissement après enquête publique.

Le Conseil Municipal de la commune de CLERMONT DESSOUS émettra au préalable, un avis simple consultatif.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de CLERMONT DESSOUS (siège de l'enquête), au siège du Syndicat mixte EAU47 ainsi que sur son site internet à l'adresse [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) pendant un an à compter de la fin de l'enquête.